Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 064-216401893-20260924-DEL_57_2026-DE

COMMUNE DE CIBOURE
Département des Pyrénées Atlantiques

Délibération n° 57/2026

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026 A 18H30 A LA MAIRIE

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 25
Votants : 28

Date de la convocation du conseil municipal : le 18 septembre 2026

Le conseil municipal de la commune de CIBOURE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Sous la présidence de M. Eneko ALDANA-DOUAT, maire.

PRESENTS : Eneko ALDANA-DOUAT, maire, Leire LARRASA, Emilie DUTOYA, Jean-Michel DIRASSAR, Muskoa ARIZMENDI. Jean-Pierre LEHMAN, Julie BERGARA, Frédéric VAILLANT, Graziella IRIGOYEN, Pierre BOLOGNE, Maite SANSEBASTIAN, Florence CREPIN, Beñat BILLEREAU, Jean-Baptiste YRIARTE, Sabrina BERROUET, Marion DUPRAT, Benjamin DRAY, Sylvain RUIZ, Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE, Dominique NOUHAUD, Françoise ALBISTUR-DUVERT, Thierry PAILHES, Jean-Louis POULOU, Vincent FAGET, Pantxika HACALA
ABSENTE : Livia LAZCANOTEGUI
PROCURATIONS : Antton BILLIOTTE à Leire LARRASA, Peio DUFAU à Eneko ALDANA-DOUAT, Marie-Louise LECUONA-AUGER à Graziella IRIGOYEN
M. SUSPERREGUI-ETCHEPARE est désigné secrétaire de séance.

57) IKASTOLA KASKAROTENEA – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2026 - REGULARISATION

La commune participe chaque année aux frais de fonctionnement de l'ikastola Kaskarotenea et de l'école privée Saint-Michel. Par délibération du 23 avril 2026, le conseil municipal en a fixé respectivement le montant à 51 675,52 € et 38 756,14 € pour l'année 2026.

Le conseil municipal a également décidé de verser la somme de 35 254,39 € à l'ikastola Kaskarotenea et la somme de 23 848,13 € à l'école Saint-Michel correspondant aux participations arrêtées, déduction faite des dépenses prises en charge directement par la commune.

Une somme de 1 250,46 € a été déduite par erreur du montant calculé pour l'ikastola Kaskarotenea. Il est proposé de régulariser la situation en versant cette somme à l'ikastola.

Suite à cet exposé, après avis de la commission des finances et du personnel communal du 7 septembre 2026 et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de verser à l'ikastola Kaskarotenea la somme de 1 250,46 € correspondant à la régularisation exposée ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le secrétaire de séance,
Eneko SUSPERREGUI-ETCHEPARE



Le maire,
Eneko ALDANA-DOUAT

